

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

## SEANCE DU JEUDI 23 MAI 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le vingt-trois mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le **jeudi 16 mai 2024** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

\*\*\*\*\*

**Etaient Présents :**

**M. WATTELLE,**

**Maire,**

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL,  
MM. AUGIER, PELLIGRI, DIOT,

**Adjoints au maire,**

Mmes DUGAST, FELGERES, AUDOUZE, BLIN,  
MM. MEZURE, SEBBAH, HUA, CLERMONT, VERDYS, VINCENT, SUCHET

**Conseillers municipaux,**

**Absents excusés :**

M. SAZDOVITCH donne pouvoir à Mme GUENEGAN

M. AOUN donne pouvoir à M. WATTELLE

Mme BUCHON-SCHULTZ donne pouvoir à Mme FELGERES

Mme LE GRAND donne pouvoir à M.AUGIER

M.CUIGNET donne pouvoir à M.MEZURE

Mme ROUAIX donne pouvoir à Mme JAQUEMET

M. BRUN donne pouvoir à M.VERDYS

**Absent(s) :**

M. ALBERT

Mme PIRES

Mme HUSSON

\*\*\*\*\*

Mme GUENEGAN a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2024-29 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SUITE A UNE DEMISSION**

Vu la délibération n°2020-10 du 4 juin 2020 ayant fixé le nombre de membres au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale à douze, dont six élus au sein du Conseil municipal (hors Maire qui est Président de droit),

Vu la délibération n°2020-11 du conseil municipal du 4 juin 2020 portant élection des six membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu le courrier en date du 25 avril 2024 de Monsieur Jean François CUIGNET notifiant à la ville sa démission en tant que membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Vu l'article R 123-9 du code de l'action sociale et des familles disposant qu'en cas de vacances d'un siège et dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes de l'élection initiale, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus

Considérant que lors de l'élection du mois de juin 2020, une seule liste sans suppléant avait été présentée et qu'il y a donc lieu de procéder au renouvellement intégral des membres élus

Considérant l'unique liste composée comme suit :

- - Nathalie JAQUEMET
- - Irène AUDOUZE
- - Laura HUSSON
- - Céline BUNOUF
- - Arnold PELLIGRI
- - Sébastien VERDYS

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret

DECLARE élus au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :  
Nathalie JAQUEMET, Irène AUDOUZE, Laura HUSSON, Céline BUNOUF, Arnold PELLIGRI,  
Sébastien VERDYS

RAPPELLE que le Maire est Président de droit du Conseil d'administration.

**Le Maire**

**Luc WATTELLE**